

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^{re}
NIVERLET, Libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La discussion du parlement anglais à propos de la question de la Savoie est l'objet des commentaires de la presse. Certaines feuilles s'étonnent de la vivacité britannique en pareille matière; d'autres, au contraire, la trouvent toute naturelle; dans tous les cas, on semble y attacher une trop grande importance.

On a pu voir également combien le discours de l'Empereur a apporté de netteté dans le débat qui sans cela n'eût jamais pris fin, car en résumé on attaquait le cabinet à propos d'intentions prêtées gratuitement, on l'a vu, au gouvernement français, et le ministre anglais ne pouvait, malgré tous ses efforts, parvenir à persuader à l'opposition des idées qu'elle était d'avance résolue à ne pas accepter.

Il a bien fallu cependant ajouter foi à la parole impériale disant que la France ne ferait rien, en cette affaire, sans consulter l'Europe. Il était évident que cette déclaration terminait le débat, et c'est avec raison que lord John Russell a répondu que le gouvernement anglais était, en conséquence, décidé à attendre les événements et qu'il n'avait rien à dire avant que d'être consulté.

L'Union libérale de Florence dit que le vote des populations de la Toscane aura lieu les 11 et 12 mars. Le dépouillement du scrutin se fera le 14 et le 15; la cour suprême de cassation, en séance publique, procédera au dépouillement général. L'armée est appelée à voter en la présence d'un conseil spécial composé d'officiers.

Si l'on en doit croire les appréciations de ce journal, les sentiments des populations toscanes seraient déjà constatés, et l'on ne conserverait plus de doutes sur les résultats du vote.

C'est également l'opinion du *Corriere mercantile*. Cependant cette opinion n'est pas partagée par beaucoup de correspondances parisiennes, qui doutent au moins du résultat, si elles ne le nient complètement.

Dans la séance de la chambre des communes du

5 mars, M. Fitz-Gerald prétend que l'annexion de la Savoie contient un principe plus important qu'une simple cession de territoire. L'Empereur, dans son discours a fait allusion aux frontières naturelles, ce qui est très-important; il n'est pas de pays en Europe qui ne doive envisager la politique française avec peur. Tous les pays ont les regards tournés vers l'Angleterre attendant qu'elle prenne l'initiative: au lieu de prendre cette initiative, le gouvernement de la Reine propose que la chambre continue la discussion du traité commercial. L'orateur désapprouve cette manière de procéder parce qu'il semble en résulter une politique identique avec celle de la France. Nous devons, ajoute-t-il, protester sérieusement contre cette politique, et le traité ne devrait pas être discuté avant qu'une discussion solennelle ait eu lieu sur le projet d'annexion.

M. Bright blâme le langage de M. Fitz Gerald, dont le parti est contraire au traité.

M. Siddell parle contre l'annexion de la Savoie.

M. Rœbuck pense que la chambre devrait préalablement exprimer son opinion contre l'annexion de la Savoie avant d'approuver le traité avec la France.

Lord John Russell déclare que si la chambre désire réellement diriger elle-même la conduite du gouvernement, ce serait à elle à proposer une motion claire et distincte dans ce sens; mais il s'élève fortement contre le renouvellement quotidien d'une discussion irritante sans aucune proposition définitive, dans laquelle on semble désigner à la méfiance l'élu de la France S. M. l'Empereur Napoléon. Que la chambre prenne l'initiative d'une résolution définitive, et le gouvernement répondra sans doute. Le gouvernement de la Reine diffère avec Napoléon sur la question de l'annexion, mais il n'a jamais reculé devant l'expression de cette opinion et des conséquences du fait. L'Empereur a déclaré vouloir consulter les puissances et ne pas songer à réaliser l'occupation de la Savoie. On ne sait pas encore comment les puissances doivent être consultées; le gouvernement, le parlement et le peuple anglais ont déjà parlé; on dit que le reste de l'Europe est encore muet puisqu'il n'existe aucun doute sur sa

pensée. Est-ce bien le moment pour que la chambre précipite une résolution? Si Vienne, Berlin, Saint-Petersbourg se prononçaient contre l'annexion, le gouvernement de la Reine est convaincu que l'Empereur n'insistera pas; la Sardaigne, la puissance la plus intéressée, n'a pas encore parlé. La chambre devait considérer le traité, indépendamment de toute autre question, et dans l'unique but de développer l'industrie des deux nations et d'empêcher les calamités de la guerre. Une résolution définitive en ce moment serait accompagnée de mauvais résultat.

Lorsque le Comte de Malmesbury était au pouvoir, il apprit que l'annexion était discutée, mais il n'a pas paru s'en émouvoir. La chambre voudra bien être convaincue que je suis aussi jaloux que personne de l'honneur de l'Angleterre, mais je dois m'élever contre une discussion à la fois excitante, irrégulière et inutile.

L'adresse est ajournée à jeudi.

Le *Times* dit que l'opinion de l'Angleterre regarde l'annexion de la Savoie comme une faute et qu'elle approuve la protestation de lord John Russell.

Mais, ajoute le *Times*, y a-t-il dans la chambre des communes un parti qui veuille aller plus loin? M. Fitzgerald oublie que l'Angleterre enverrait dans une maison de fous le ministre qui voudrait faire la guerre pour la Savoie.

De pareilles attaques contre la France entraîneraient avec elles une sorte de guerre morale. Si on votait en Angleterre, il n'y aurait pas cent voix pour faire la guerre à la France au sujet de la Savoie.

Le *Morning-Post* plaisante l'opposition qui veut absolument mêler la question de la Savoie à un traité de commerce qui ne traite que de tarifs sur les vins, les soieries, etc. Il est ridicule de croire que la menace de rejeter le traité de commerce empêcherait Napoléon III d'annexer la Savoie à la France.

Le *Daily-News* accuse les tories de vouloir placer l'Angleterre en tête d'une coalition contre la France.

Le *Morning-Advertiser* contient une dépêche qui

FEUILLETON

LA FILLE DU SOLEIL.

ÉPISEDE DE LA CONQUÊTE DU PÉROU.

(Suite.)

II.

Parmi les compagnons du continuateur de Christophe Colomb, se trouvait un aventurier de bonne famille, qu'on nommait Pedro d'Aguilar.

Resté seul, sans fortune, injustement traité par ses supérieurs de l'armée où il s'était enrôlé, Pedro avait pris le parti de suivre la fortune de Pizarre. C'était l'un des plus hardis et des plus fidèles compagnons de l'enfant perdu de Truxillo. Un lien particulier l'attachait à son chef, c'était la communauté d'origine; comme lui, il était né en Estramadure.

Sans être plus scrupuleux que ses compagnons d'armes, quand il s'agissait de la guerre et de ses suites, Pedro n'avait pas le sens moral oblitéré; sa conscience, ses scrupules sommeillaient souvent, mais parfois ils avaient des réveils, et alors l'aventurier se tenait isolé et à l'écart, malgré les railleries de ses camarades.

Souvent, Pizarre avait proposé à son ami de lui donner un grade, mais un refus formel avait accueilli ses offres. Pedro se rejetait sur l'indépendance relative que,

comme volontaire, il lui était permis d'avoir, et sur l'absence de toute responsabilité.

Lorsque le capitaine du *San Antonio* Rebolledo avait notifié le retrait de la licence accordée par Charles-Quint à Pizarre, et qu'un abandon s'en était suivi, d'Aguilar avait été le premier à passer à la gauche de l'envoyé. Son initiative avait entraîné douze autres aventuriers.

Naturellement Pedro se trouvait sur le navire qui portait la fortune de Pizarre lorsqu'il fit voile de Panama pour le Pérou.

A la tête de 1,200 hommes, dont seulement 200 Espagnols aguerris, le reste étant un composé de Mexicains et de toutes les variétés des naturels désignés collectivement sous le nom d'Indiens, Pizarre entreprenait la conquête d'un royaume très-peuplé, où vibraient encore les échos d'une guerre de dynastie, dans laquelle deux frères, Atabalipa et Huascar, avaient renouvelé la lutte fratricide de l'Étéocle et du Polynice grecs, avec cette différence qu'ils n'étaient que consanguins.

Il est vrai de dire que, cette fois, le succès avait été juste et intelligent. Huascar, qui voulait enlever à son frère la succession maternelle, avait été battu, fait prisonnier, enfermé à Cusco, une ville péruvienne, où on l'avait un beau jour trouvé étranglé. Par qui et comment? ce fut un secret. Seulement il fut commenté comme tous les événements violents qui dénouent à propos une complication politique.

Au demeurant, Atabalipa, dont la mort de Huascar doublait les Etats, était bon prince et n'abusait pas de la toute-puissance qui valait aux Incas leur qualité de fils du soleil.

C'était donc pendant la consolidation du pouvoir d'Atabalipa que Pizarre et son armée de 4,200 hommes venaient débarquer au Pérou.

C'était peu, et c'était beaucoup; peu par le nombre, beaucoup à cause de l'audace, de la résolution des aventuriers, et surtout en raison de l'attaque et des armes qui constituaient une incomparable supériorité. Des arquebuses et des canons c'était la foudre descendant sur la terre.

Pizarre mit ses soldats en bon ordre, se fit suivre de son artillerie, et marcha devant lui.

Point d'obstacles d'abord, point d'ennemis, des curieux bienveillants et stupéfaits à la vue des hommes, des chevaux et des armes, c'était tout.

Pizarre continua sa marche ou plutôt sa promenade jusqu'à Caxamalca, maison de l'Incas Atabalipa, en quête de cet or qu'on disait prodigué comme, ailleurs, les tentures et les boiseries.

Mais Caxamalca n'était qu'une habitation presque rustique, dont l'eau, la verdure et les fleurs faisaient tout le mérite. On allait pousser plus loin, et l'on commençait à en rabattre des contes dorés racontés par le cacique mexicain, lorsque des Péruviens couverts de ceintures et coiffés de bonnets emplumés se présentèrent portant

analyse la réponse qu'aurait faite M. de Cavour aux conditions de la France.

M. de Cavour déclarerait que le Piémont désire réaliser les vues de l'Empereur, mais qu'il y voit de grandes difficultés. Le Piémont ne pourrait jamais intervenir en faveur de l'autonomie de la Toscane, car si un vote favorable à l'annexion venait à avoir lieu, le Piémont ne pourrait s'empêcher de s'y conformer. Le Piémont accepte du reste le vicariat des Romagnes. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux allemands opposent à la réduction de l'armée annoncée dans le discours de l'Empereur le décret qui crée trois nouveaux régiments d'artillerie.

En se rendant un compte plus exact des conséquences de ce décret, ces journaux auraient compris que, si le nombre des régiments est augmenté, celui des batteries dans chaque régiment se trouve diminué, de telle sorte que le nombre total des batteries d'artillerie a éprouvé une réduction.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Antibes, 5 mars. — A Nice, à l'occasion de l'anniversaire du statut, le parti piémontais a fait une manifestation au Théâtre-Italien. La population niçoise ne s'y trouvait pas représentée. Les loges sont restées muettes.

La population niçoise a fait à son tour une manifestation au Théâtre-Français. On y a exécuté une cantate à Napoléon, puis l'air de la *Reine Hortense*, aux cris de vive l'Empereur ! vive l'annexion à la France !

Londres, 5 mars. — *Canada-Etna*, 22 — Le gouvernement américain a envoyé des troupes à Chichaua pour protéger les Américains. Le steamer *Hungarian* s'est perdu. Les voyageurs et l'équipage ont été sauvés.

Madrid, 4 mars. — Hier, le général Echague a commencé un mouvement partant del Serralto dans une direction encore inconnue. Le général O'Donnell envoie à Madrid tous les canons pris à Tétouan.

Madrid, 5 mars. — Aujourd'hui est parti le duc de Montpensier; il doit s'embarquer en Gallicie pour se rendre en Angleterre.

L'*Echo de Tétouan* assure que deux tribus kabyles voisines de Tétouan en sont venues aux mains, l'une s'étant prononcée en faveur des Espagnols et l'autre demeurant fidèle au Maroc. La première est sortie victorieuse de la lutte. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — On a par Marseille des nouvelles de Naples, du 3, annonçant qu'un déploiement militaire a eu lieu le 1^{er} mars. Les troupes ont bivouaqué et des arrestations de personnes notables ont eu lieu. Le prince Torella, chambellan de la Cour, a été conduit à la Préfecture de police, puis il a été relâché; mais son frère, le marquis de Bella, a été retenu. On cite plusieurs nobles comme devant être exilés.

On travaille avec activité dans les arsenaux. Des lettres de Sicile prétendent que le procureur-géné-

ral de Messine aurait été assassiné et qu'une bombe, lancée contre le directeur de la police, aurait blessé deux personnes.

— D'autres dépêches de Rome, également du 3, parlent d'une certaine agitation dans les Marches. Des drapeaux tricolores auraient été arborés nuitamment sur des édifices de Viterbe. On assure, enfin, que le gouvernement romain préparait une note dénonçant les excitations piémontaises. Des chefs de mouvement ont défendu aux Romains de fumer et de jouer à la loterie. L'obéissance a été générale.

— Une dépêche de Turin, 5 mars, annonce que le comte Arese y est arrivé.

Le clergé milanais a nommé une commission pour donner des subsides à l'émigration.

Une lettre adressée par M. Buoncompagni au gouverneur de l'Emilie déclare que ses fonctions de gouverneur-général ont cessé par suite de la convocation des comices. M. Buoncompagni est attendu à Turin.

— L'*Opinione* publie une circulaire du comte de Cavour, en date à Milan du 24 février, aux légations sardes près les quatre puissances, au sujet de la circulaire du conseiller de police de Mantone, ordonnant l'arrestation des personnes qui favorisent ou qui sont suspectées ou crues capables de favoriser l'émigration vénitienne.

Le comte de Cavour constate que le système de présomption de culpabilité vient d'être étendu aux personnes comprises dans l'amnistie établie par le traité de Zurich. Il croit devoir réclamer contre une détermination qui détruit une des plus importantes stipulations du traité.

Napoléon, dans sa prévoyante et généreuse sollicitude pour l'Italie, a insisté auprès de l'empereur d'Autriche pour que l'amnistie convenue à Villafranca fût aussi large et aussi complète que possible. Le gouvernement du roi n'aurait pas manqué d'exécuter religieusement cette partie du traité, s'il avait en quelque chose à pardonner.

Il demande conséquemment que l'Autriche n'établisse pas les bienfaisantes dispositions dont il s'agit, conformément aux sentiments d'humanité qui ont inspiré la paix de Villafranca. — Havas.

AUTRICHE. — Vienne, mardi 6 mars.

Une patente impériale qui vient d'être publiée s'occupe de l'agrandissement du conseil de l'empire par la nomination de membres extraordinaires de ce conseil, lesquels devront être convoqués périodiquement.

L'empereur désigne des archiducs, des dignitaires ecclésiastiques, quelques personnages distingués de l'ordre civil et de l'armée qui sont tous nommés à vie.

Les représentations nationales proposent 30 membres par l'élection ternaire, et les membres agréés par l'Empereur siégeront au sein du conseil pendant la durée de six années.

Seront soumis à la délibération du conseil : le projet du budget, l'examen de l'arrêté des comptes de l'Etat, les propositions de la commission de la dette de l'Etat, des projets importants concernant la législation générale, les propositions des représentations provinciales.

Le conseil n'aura d'initiative pour les lois et les chefs des administrations centrales auront le droit

d'assister aux délibérations.

Les conseillers de l'empire remplissent leurs fonctions gratuitement.

Une seconde ordonnance convoque le conseil de l'empire pour le mois de mai prochain, afin de fixer le budget de l'année 1861, et en l'absence des représentations nationales, l'Empereur invitera exceptionnellement un certain nombre de notables des différentes provinces pour faire partie de cette première assemblée. — Havas.

FAITS DIVERS.

Il y a longtemps qu'on n'a vu se produire des marées aussi grandes que celles attendues, en 1860, à l'époque des deux équinoxes. Bien rarement la hauteur des plus grandes marées annuelles atteint, dans le tableau calculé pour la *Connaissance des Temps*, le chiffre de 1,15. Cette année ce chiffre maximum est dépassé, non-seulement en septembre, où la hauteur de la grande marée du 16 est cotée 1,17, mais surtout en mars où la grande marée du 9 atteint jusqu'au chiffre de 1,17. Théoriquement, cette marée doit donc être une des plus fortes du siècle.

Les touristes avides de spectacles émouvants ne manqueront pas de se précipiter en foule vers les rivages de la Manche le 9 mars prochain. La masse des eaux soulevée par l'attraction du soleil et de la lune et poussée contre la terre par la violence des vents est certainement curieuse à contempler; mais un pareil phénomène est loin de laisser une impression agréable dans l'esprit, surtout lorsqu'il doit occasionner des malheurs presque toujours inévitables.

Il est un spectacle non moins intéressant, quoique beaucoup plus pacifique, qui doit succéder à ce dernier, c'est celui du retrait des eaux de la mer, laissant les plages à sec jusqu'à une grande distance. On sait que plus la mer s'élève quand elle est pleine, plus elle descend à la basse mer suivante. Si les vents soufflent de la terre, ils auront empêché la marée d'atteindre son niveau extrême, mais en compensation, lors de la basse mer, ils contribueront à nettoyer les plages et chasseront les eaux à une distance considérable des bords où elles battaient à plein quelques heures auparavant.

— S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait reconnu l'utilité de collectionner et de conserver à la bibliothèque impériale un spécimen de chacun des livres de l'ancienne liturgie, au moment où, dans tous les diocèses, cette liturgie allait être remplacée par le rituel romain. Sur l'invitation de S. Exc., NN^{tes} les évêques s'étaient empressés de faire recueillir soigneusement tous les ouvrages de ce genre pour être, conformément à ce désir, déposés à la bibliothèque. Cette collection est maintenant complète, par suite de l'envoi que vient de faire M^r de Nancy des ouvrages de la liturgie réformée des diocèses de Nancy et de Toul.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, M. Legentil a été nommé membre du conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire.

Pour chronique locale et faits divers, P. GODET.

des fruits, des fleurs, des grains et des émeraudes dans des vases d'or et d'argent.

A cette vue, les espérances et la cupidité se réveillèrent. Les verts reflets des pierreries et les éblouissants éclairs jetés par l'orfèvrerie firent oublier les fruits.

Les présents furent bien reçus et la députation partit enchantée des étrangers qui, à leur tour, expédièrent une ambassade.

Fernand, le frère de Pizarre, était l'ambassadeur. Il fut très gracieusement reçu, comblé de cadeaux dont l'or faisait le fonds. Pourtant Atabalipa lui exprima positivement l'intention de ne pas garder dans ses Etats les hôtes qui s'y étaient installés; il annonça pour le lendemain sa visite au général, afin de se concerter sur les conditions de la retraite.

Ce n'était le compte ni de Pizarre, ni de ses compagnons. Aussi, à tout événement, les aventuriers se trouvèrent rangés en bataille; c'était en apparence une civilité militaire, en réalité c'était une menace.

Quinze ou seize mille hommes, dont les épées, les haches et les lances resplendissaient d'or et d'argent, arrivèrent à l'heure dite, ayant au milieu d'eux Atabalipa porté sur un trône d'or. Ce malheureux or arrivait fatalement sous toutes les formes, pour enflammer des cupidités qui n'avaient pas besoin de stimulant.

Atabalipa, avec la naïveté d'un Péruvien qui se croyait parent du soleil, crut à quelque chose de divin dans la présence des vauriens ramassés par Pizarre. « Ce sont

des envoyés des Dieux, dit-il, ne les offensez pas. »

Pauvre roi! son accueil hospitalier ne trouva pas grâce devant les chercheurs d'or, qui avaient violé les frontières et pris possession de son palais.

A la suite d'une discussion provoquée à plaisir, — une édition renouvelée du loup de La Fontaine, — les arquebuses des Espagnols tombèrent sur leurs fourchettes, les mèches des canoniers embrasèrent les amorces. Ce fut comme un coup de tonnerre, mais un coup d'une intensité inconnue dans ce pays primitif, qui ne connaissait que la foudre céleste.

Un cri composé de mille cris servit d'écho à la détonation. Des morts et des blessés tombèrent sous cette abominable agression, et les vivants terrifiés, sans songer à leurs armes, s'enfuirent fous de terreur.

La fuite ne devait pas les sauver. Les canons, les arquebuses, les haques et les demi-haques étaient rechargés, et la cavalerie débouchait des jardins, la lance en avant.

Les boulets et les balles firent de nouvelles trouées dans la foule, et une charge à fond acheva de la disperser.

Autre sujet de terreur pour ces malheureux éperdus! Les chevaux, inconnus au Pérou, leur produisirent le même effet que la vue des éléphants de Pyrrhus avait produite sur les soldats romains.

Ce fut une boucherie, une tuerie, un massacre, dans tout ce que ces expressions peuvent avoir de plus odieux.

Pizarre ne perdit pas son temps. Il alla droit à l'Incas Atabalipa et le fit prisonnier.

Lorsque les Espagnols furent las de faire couler le sang et d'entasser les cadavres, ils se livrèrent à tous les excès de l'orgie. La civilisation européenne débutait au Pérou par un guet-à-pens et par un acte qui eût soulevé des scrupules chez des cannibales.

Après le massacre des Péruviens de la suite de l'Incas, Pizarre organisa une odieuse comédie.

Il fit accuser Atabalipa d'avoir voulu soulever ses sujets contre les Espagnols!

L'issue de cette effroyable décision n'était pas difficile à prévoir. Atabalipa fut condamné à mort, sur la déclaration d'un Mexicain transfuge nommé Philoppolo. Le malheureux Inca fut impitoyablement exécuté.

En attendant l'heure de la vengeance divine, Pizarre continua son rôle d'envahisseur. La ville de Cusco, terrifiée par ce qui s'était passé à Caxamalca, ouvrit ses portes aux Espagnols.

Une troupe de bandits ne se fût pas comportée autrement que les aventuriers espagnols. Après Cusco, Lima, Quito, Cannar et tous les centres habités furent pillés de fond en comble. Le pillage avait pour accessoires le meurtre, le viol et le rapt.

Ainsi, deux cents Européens, secondés par un millier de naturels américains, tenaient à merci un empire riche, industriel, et dont la nombreuse population était habituée à la guerre.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Chargements.

Le prix du port des lettres et autres objets soumis à la formalité du chargement circulant dans l'intérieur de l'Empire est réglé par les tarifs ci après.

1 ^{er} TARIF.		2 ^e TARIF.	
TAXE DES LETTRES CHARGÉES circulant de bureau de poste à bureau de poste, y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie.		TAXE DES LETTRES CHARGÉES du bureau pour une distribution relevant de ce bureau et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.	
INDICATION DU POIDS.	PORT de la lettre et droit fixe.	INDICATION DU POIDS.	PORT de la lettre et droit fixe.
	fr. c.		fr. c.
Jusqu'à 10 grammes inclusivement.	0 40	Jusqu'à 7 grammes 1/2 exclusivement.	0 30
De 10 à 20 grammes.	0 60	De 7 1/2 à 15 grammes.	0 40
De 20 à 100 grammes.	1 00	De 15 à 30 grammes.	0 50
De 100 à 200 grammes.	1 80	De 30 à 60 grammes.	0 60
De 200 à 300 grammes.	2 60	De 60 à 90 grammes.	0 70
Et ainsi de suite en ajoutant 80 centimes par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.		Et ainsi de suite en ajoutant 10 centimes par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.	

3 ^e TARIF.		4 ^e TARIF.		5 ^e TARIF.	
TAXE DES LETTRES CHARGÉES d'une commune pour la même commune.		TAXE des lettres chargées contenant des valeurs déclarées.		VALEURS COTÉES.	
INDICATION DU POIDS.	PORT de la lettre et droit fixe.				
	fr. c.				
Jusqu'à 15 grammes exclusivement.	0 30	Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe portés dans les trois tarifs ci-contre, d'un droit de 10 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarés.		Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles payent 2 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 fr. ni supérieure à 1,000 fr.	
De 15 à 30 grammes.	0 40				
De 30 à 60 grammes.	0 50				
De 60 à 90 grammes.	0 60				
De 90 à 120 grammes.	0 70				
Et ainsi de suite en ajoutant 10 centimes par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.					

L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paye d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Florence, mardi. — Une ordonnance qui a paru aujourd'hui, abroge les décrets antérieurs qui pourraient tendre à modifier et à restreindre la liberté de la presse en matière politique.

Madrid, 6 mars. — Le temps a commencé à être moins mauvais dans le détroit. La division Echague a campé, le 4, à Rio-Capitanes : on la croit arrivée à Tétouan. — Havas.

M^r Dupanloup est arrivé mardi à Paris. On croit que ses procès avec M^{me} veuve Bertin et le *Siècle* ne seront pas remis. On persiste à croire que M^r Du-

panloup, bien qu'assisté de ses deux défenseurs, prendra la parole. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 3 mars.

Histoire de la semaine. — Correspondance étrangère. — Courrier de Paris. — Chronique littéraire. — Scènes et types contemporains. — Creusement d'un bassin de carénage dans l'île des Serpents, à Rio-Janeiro. — Un Amour perdu (nouvelle). — Gazette du palais. — Paradoxes littéraires. — Chronique musicale. — Ourida-el-Hachems. — Publications nouvelles. — Correspondance. — Annonces et avis divers. — Nécrologie : Raffet ; Champin. — Bas-relief berbère.

Gravures. Bal donné à Crémone par les officiers de la division Bourbaki. — Ouverture de la session

Certes, cet étrange spectacle avait deux excuses. La première était l'effroi légitime qu'inspiraient les tonnerres, dont les étrangers étaient armés, et les chevaux qu'ils montaient, monstres terribles qui produisaient aux yeux des Péruviens l'effet des fabuleux Centaures ; la seconde était peut-être plus plausible. Une prédiction circulait dans les rangs de cette population ignorante et crédule : on disait les Espagnols suscités par les Dieux, comme les vengeurs des offenses dont la nation s'était rendue coupable envers le soleil.

Les aventuriers poursuivaient leur marche sanglante et leurs avides recherches. Pizarre, — après tout un homme de valeur, — songeait à élever des villes et à consolider, par des établissements définitifs, la puissance espagnole.

Il méditait un jour, aux environs de Cusco, sur les moyens d'arriver à ses fins, lorsqu'il fut abordé par un soldat espagnol, de fière et vaillante tournure, qui montait un cheval de bonne mine.

Il leva la tête.

— Comment, c'est toi Pedro, dans cet équipage. Où vas-tu ?

— Par le chemin le plus court pour gagner les côtes de l'Océan, répondit le cavalier.

— Et peut-on savoir, sans curiosité, ce qui t'y porte ?

— L'horreur de ce qui se passe ici.

— Merci du compliment pour moi. Mais tu en as ta part.

— Malheureusement, comme Espagnol !

— Non pas, comme soldat.

D'Aguilar sourit tristement, en tournant négativement la tête.

— Comment ! n'étais-tu pas à Caxamalca ?

— Oui.

— Dans les rangs, pendant l'arquebusade et la canonnade ?

— Oui.

— Tu ne nieras pas davantage avoir été de l'expédition de Cusco, où nous sommes ?

— Je ne le nie pas.

— Lima, Quito, Cannar et toutes les bourgades où nous avons promené l'épée de l'Espagne, ne t'ont-ils pas vu ?

— C'est vrai.

— Alors, tu as bien de la hardiesse de parler de ta délicatesse et de tes scrupules !

— Non, c'est un droit que j'exerce. Grâce à Dieu, mon arquebuse n'a pas à se reprocher la mort d'un seul Péruvien. Depuis l'égorgeement de Caxamalca, elle est restée vierge de poudre.

Pizarre haussa ironiquement les épaules.

— Tu me croiras, si tu veux t'informer. Je l'ai brisée pendant le massacre.

Un éclair de menace et de colère passa dans les yeux du conquérant.

— Je devrais te punir de ton audace, mais je n'oublie-

législative. — Embarquement à Toulon des canonnières destinées à l'expédition de Chine. — Départ de Constantinople de la caravane portant les présents du Sultan pour le tombeau du Prophète. — Arrivée au quartier général de l'armée espagnole des émissaires de Muley-Abbas, chargés de demander les conditions de paix. — Présentation au roi Victor-Emmanuel de l'adresse du clergé milanais. — Creusement d'un bassin de carénage dans l'île des Serpents, à Rio-Janeiro. — Revue des théâtres, par Bertall ; trente-quatre gravures. — Portrait de Raffet. — Batterie des tambours de l'armée d'Italie, dessinée par Raffet. — Bas-relief berbère découvert aux Beni-Djenad. — Rébus.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 février au 2 mars 1860.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			FORCS.
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS. MM.														
1	Godard. (1)	1	2	»	1	»	1	26	1	17	18	5	»	
2	Morisseau.	2	5	»	2	»	5	37	4	14	52	6	»	
3	Touchet.	1	2	»	1	»	3	16	1	5	15	3	»	
4	Poisson (2).	2	5	2	3	1	6	49	2	23	57	3	»	
5	Lepron.	»	»	»	1	2	»	4	»	2	7	1	»	
6	Yvon (2).	»	3	»	2	1	1	12	2	4	20	»	»	
7	Corbinau.	1	»	»	1	1	3	22	1	8	22	12	»	
8	Sechet (1).	»	4	5	»	1	2	36	3	17	54	4	»	
9	Guégnon (2)	»	1	»	1	2	1	11	1	5	9	4	»	
10	Prouteau (2)	»	»	»	2	»	»	10	»	2	15	1	»	
11	Girard.	1	»	1	2	»	1	19	1	»	23	9	»	
12	Lanier.	»	»	»	1	2	»	13	»	3	3	10	»	
13	Pallu.	»	1	»	2	»	1	14	»	5	19	2	»	
14	Groleau.	»	2	»	1	»	1	11	1	1	11	4	»	
15	Beneston.	1	»	»	1	1	1	20	1	7	19	3	»	
16	Rousse.	»	1	»	»	1	»	7	»	3	11	»	»	
CHARCUTIERS. MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	
5	Milsonneau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

BOURSE DU 6 MARS.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 67 90
4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Ferme à 97 60

BOURSE DU 7 MARS

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 67 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 93 30.

D. GODET, propriétaire-gérant

rai pas que comme moi tu as vu le jour en Estramadure, que dans vingt occasions tu as vaillamment combattu à mes côtés, et que, lors de la venue de don Gaspar de Rebolledo, le premier qui ait pris le parti de celui qu'on voulait injustement sacrifier, c'était toi ! A qui ai-je dû de voir se grouper autour de moi ces douze soldats, auxquels je suis redevable de mon armée et de la conquête du Pays de l'or ? à toi-même, Pedro. La reconnaissance me désarmerait si ce n'était l'amitié. Mais pourquoi me quitter ? Tu es le seul que j'estime et que j'aime au milieu de ces hommes réunis seulement par la cupidité, et qui me sont nécessaires. Agis à ta guise, mais reste avec moi, dussé-je entendre quelquefois tes observations et tes reproches. J'ai un grand projet, Pedro, et j'espère que la postérité, en faveur des résultats, excusera les moyens.

— Il n'est pas d'excuse à des meurtres gratuits, à une tuerie comme celle de Caxamalca !

— Au nom de notre vieille amitié, Pedro, quelques mots d'explication. Peu m'importent le jugement des autres, les appréciations de ceux qui ne voient que les faits et les condamnent au nom de la morale, sans tenir compte des nécessités politiques. Voyons, c'est à toi que je veux confier les plans qui sont là, dit Pizarre en se frappant le front.

Ebranlé par ce langage, d'Aguilar mit pied à terre et attacha son cheval à un arbre.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Commune des Rosiers,
Dans les Houtebelles, 16 ares 50
centiares de terre.

Commune de St-Clément-des-Levées,
Dans la prairie Demion, 16 ares 50
centiares de pré.
S'adresser audit notaire. (113)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A Saumur, rue de la Croix-Verte,
1^e MAISON, ayant appartenu à M.
Rousteaux.
2^e MAISON, ayant appartenu à M.
Marchebourg.
S'adresser audit notaire. (114)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
1^o Rue des Capucins, l'Ancienne
Maison de Roulage ROBINEAU-
RENEAUME : grands logements divi-
sibles, vastes magasins et remises.
2^o Rue du Petit-Pré, grand Magasin.
S'adresser audit notaire. (115)

A VENDRE

Très-beau plant de Vigne rouge,
Cepage de Bourgueil.
S'adresser à M. BRUAS, levée d'Eu-
ciote, à Saumur. (116)

M^e MAUBERT, huissier à Saumur,
demande de suite un CLERC. (117)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 11 mars 1860, à midi,
il sera procédé, par le ministère de
M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur,
chez M. COLONNIER, propriétaire à
Saumur (ancien hôtel du Belvédère),
à la vente publique aux enchères de
son mobilier.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, commodes, secré-
taire, table de salle à manger et autres,
armoire, glaces, pendule, chaises,
tables de toilette, tables de nuit, éta-
bli et outils de menuiserie, batterie de
cuisine, bouteilles vides, montres vi-
trées, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Une maison d'épicerie demande UN
GARÇON pouvant donner de bons
renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillan et M.
Latham.

S'adresser à M^e DUTERNE, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour,
Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de
Fenet, 36. (69)

EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas,
maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n^o 45, à Paris,
et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BAACQU, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS,

Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE.

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par
une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. —
PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui do
tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

DEUXIÈME PARTIE.

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et,
sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi
qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. —
PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

5 FRANCS PAR AN

La Toilette de Paris, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et
donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de
grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 1 fr. 25, recevoir francs de port
les patrons qu'on désire : ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La Toilette de Paris n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 45 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET.

LE

COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que
son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous
les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseigne-
ments utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux,
maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène
et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes :
causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D^r L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

MONITEUR

DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

ABONNEMENTS :

Un an, 6 mois, 3 mois.
Paris 10 f. 5 f. 3 f. »
Départements, Corse
et Algérie 12 6 3 50
Pays étrangers, selon le tarif postal.
Plus 50 c. pour frais de recouvrement.

Les abonnements partent du 1^{er} et
du 15 de chaque mois.

BUREAUX :

A PARIS, 8, RUE D'ANJOU-DAUPHINE.

Années 1856, 1857 et 1858,
avec les tables 25 f. »
Années 1856 et 1857 prises
séparément 14 50
Année 1858 avec sa table... 11 50
La table seule, prise séparé-
ment 2 50

Saumur, imprimerie de P. GODET.